

Qu'est-ce qu'un tuteur énergie?

Notre réponse

Un tuteur énergie peut **répondre à vos questions** concernant:

- le marché de l'énergie,
- les mécanismes de protection ou d'indemnisation des ménages,
- les aides et primes dont vous pouvez bénéficier pour votre logement ou vos projets énergie.

Il peut vous **aider à concevoir les petits travaux d'aménagement** (remplacement d'un carreau ou d'une fenêtre, isolation des tuyaux de chauffage, pose de réflecteurs à l'arrière de radiateurs, etc.).

Le tuteur d'énergie peut vous **informer sur les contrats** de fourniture de gaz et d'électricité, rechercher de meilleurs prix pour la fourniture d'énergie et **vérifier si vous pouvez bénéficier ou non du tarif social**.

Le tuteur énergie accompagne également les locataires dans leurs démarches vis-à-vis de leur propriétaires pour l'amélioration du bâtiment lorsque ces locataires sont à l'initiative du projet de rénovation. Dans le cas où le locataire accepte de financer les travaux, des accords pourront être recherchés avec le propriétaire afin, par exemple, d'obtenir des compensations (financières ou autres) pour le locataire.

La mission du tuteur énergie consiste donc à organiser des actions concrètes et à donner des conseils pratiques afin de réduire les frais liés à la consommation d'énergie. Ces actions visent à la fois votre comportement en tant que consommateur d'énergie, mais aussi l'équipement de votre bâtiment.

Certains CPAS ont créé des services spécialisés en matière de prévention afin d'aider les personnes en difficulté à réduire leurs consommations énergétiques.

Pour savoir ce qui existe dans votre commune en matière d'énergie, contactez votre CPAS !

Références légales

Documents type

test

Date de mise à jour: Mercredi 05/01/22